



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

**DAAC – Délégation académique à l'éducation
artistique et à l'action culturelle**

Affaire suivie par :

David Guillaume

Délégué académique

Chef de mission académique EDD

Secrétariat 02 23 21 74 10

ce.daac@ac-rennes.fr

Rennes, le 17 décembre 2020

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

S/C de Mesdames et Messieurs les DDEC

96 rue d'Antrain - CS 10503

35705 RENNES Cedex 7

Objet : Prix de l'action éco-déléguée de l'année

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2004, l'éducation nationale a construit et enrichi progressivement son projet d'éducation au développement durable. La généralisation de cette politique publique constitue l'une des priorités du nouveau projet académique « Bretagne Horizon 2025 ». La circulaire du 24/09/2020 confirme notamment la mise en place d'éco-délégués dans chaque classe du collège et lycée et les recommande en CM1 et CM2. À travers ces élections et les projets écoresponsables menés toute l'année, les élèves témoignent de leur engagement citoyen en devenant des acteurs à part entière pour faire des établissements des espaces de biodiversité, à la pointe de la lutte contre le dérèglement climatique. Le 24 novembre dernier, lors du webinaire organisé par la région académique Bretagne, près de 1 000 éco-délégués, accompagnés de leurs enseignants, se sont mobilisés pour partager leur engagement en faveur du développement durable.

Afin d'encourager toutes les initiatives et innovations, tout en valorisant les projets déjà menés par ces nouveaux éco-délégués, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports lance le concours du « **Prix de l'action éco-déléguée de l'année** ».

A travers ce concours, il s'agit d'inciter les élèves à s'engager dans un projet concret en faveur de la transition écologique et du développement durable tout en s'appropriant les enjeux scientifiques, civiques mais aussi sociaux et économique liés à ces deux thématiques. Le partage des actions présentées contribuera à la mise en réseau de l'ensemble des éco-délégués de l'académie et permettra de poursuivre la belle dynamique d'échanges initiée lors du webinaire.

Pour participer, les éco-délégués du CM1 à la terminale, devront réaliser une vidéo d'une minute maximum présentant une action menée dans l'établissement, en expliquant la démarche suivie pour y parvenir. Outre les contenus de ces projets, la démarche collective mise en place par l'école, l'établissement ou un groupe d'écoles/établissements, fera l'objet d'une attention toute particulière. Ces productions seront à transmettre après inscriptions en ligne au comité académique de pilotage de l'EDD **avant le mardi 6 avril 2021**.

Je vous remercie de porter ce concours à la connaissance de votre référent EDD en école ou établissement ainsi qu'à toute personne engagée dans des projets d'Education au développement durable et de faciliter, autant que faire se peut, leur engagement.

Le recteur

Emmanuel ETHIS